

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, AV2DIAG ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

**MISSION N° : 781904237**

## PROPRIETAIRE

Nom : **M. GALEY**  
Adresse : **4 RUE AVAL**  
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

## MISSION

Adresse : **4 RUE AVAL**  
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

## DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. GALEY**  
Adresse : **4 RUE AVAL**  
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

## MISSION

Type : <b>Maison</b>	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : <b>20/06/2023</b>	Escalier :
Accompagnateur : <b>M. GALEY (PROPRIETAIRE)</b>	Opérateur : <b>EPPE Alexandre</b>	Étage : <b>RDC</b>

## DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

n° de rapport : 781904237  
DDT : 1 sur 3



# Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

## a Diagnostic amiante

### A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans : WC 02 (Conduits (EP))**

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

### B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

**Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :**

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

### C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## pb Diagnostic plomb

**Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADÉS contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire**

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

#### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

#### Rapport

n° de rapport : 781904237  
DDT : 2 sur 3

Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADE ou NON VISIBLE		
RDC	Salon	Fenêtre 1 : volet (C)
RDC	Salle à manger	Fenêtre 1 : volet (B), Fenêtre 2 : volet (B), Fenêtre 3 : volet (C)
01	Chambre 01	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
01	WC 02	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A)
01	Chambre 02	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (C), Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
01	Salle de bains	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (C), Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
01	Chambre 03	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (B), Fenêtre 1 : garde corps 1 (B), Fenêtre 2 : volet (C), Fenêtre 2 : garde corps 1 (C)
01	Chambre 04	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (B), Fenêtre 1 : garde corps 1 (B), Fenêtre 2 : volet (C), Fenêtre 2 : garde corps 1 (C)
01	Salle d'eau	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : garde corps 1 (B)



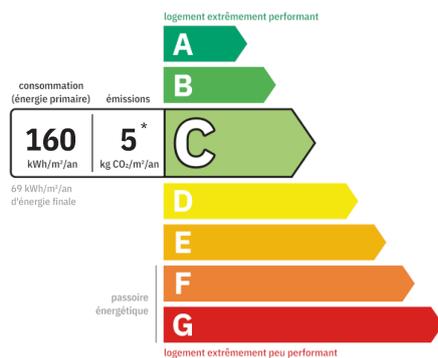
## Diagnostic électrique

### Diagnostic elec. n°1

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.



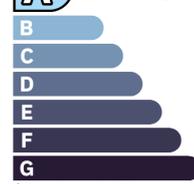
## Diagnostic DPE



### \* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>

**A** — 5 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

n° de rapport : 781904237  
DDT : 3 sur 3